

Communiqué | News Release

Pour diffusion immédiate

UN NOUVEAU RAPPORT SIGNALE QUE L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS EMPÊCHE UNE PRÉVENTION EFFICACE DU VIH PARMIS LES UTILISATEURS DE DROGUE

Des ONG et Stephen Lewis exhortent l'OICS à accroître sa transparence et son degré de reddition de comptes

NEW YORK, 27 février 2007 — L'instance que financent les Nations Unies, pour surveiller l'application des traités sur les drogues, fait obstacle à des mesures efficaces pour répondre à l'épidémie du VIH/sida, lit-on dans un nouveau rapport rendu public aujourd'hui par le Réseau juridique canadien VIH/sida et l'Open Society Institute (OSI).

« Près d'un tiers des nouveaux cas d'infection par le VIH, hors de l'Afrique, s'observent parmi les personnes qui s'injectent des drogues. L'Organe international de contrôle des stupéfiants [OICS] pourrait, et devrait, jouer un rôle déterminant pour vaincre cette épidémie de VIH liée à l'injection — mais il ne le fait pas », a déploré Joanne Csete, directrice générale du Réseau juridique canadien VIH/sida et co-auteur du rapport.

« L'OICS mentionne fréquemment le VIH, dans ses rapports annuels, mais il échoue constamment à faire valoir les solutions », observe Daniel Wolfe, directeur adjoint du Programme international de développement de la réduction des méfaits de l'OSI, et co-auteur du rapport. « De fait, l'OICS persiste à lancer des mises en garde qui vont à l'encontre de mesures efficaces de prévention du VIH, et il échoue à signaler d'importantes lacunes dans la réponse mondiale. »

Stephen Lewis, qui fut l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour le sida en Afrique, a participé à la conférence de presse et a fait remarquer que l'OICS cherche à faire taire les points de vue divergents. En mai 2006, l'OICS a écrit à Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, en revendiquant que M. Lewis soit l'objet de censure quant à son appui public à l'égard des lieux supervisés d'injection (LSI) pour la prévention du VIH. L'OICS a insisté sur sa perception que les LSI contreviennent aux traités onusiens sur les drogues,

malgré les conclusions d'avocats des Nations Unies à l'effet que les LSI sont en effet conformes à l'esprit et à la lettre de ces traités.

Voici un aperçu de conclusions contenues dans le rapport *Closed to Reason: The International Narcotics Control Board and HIV/AIDS* [Rébarbatif à la raison : l'Organe international de contrôle des stupéfiants, devant le VIH/sida], rendu public aujourd'hui,

- **Des membres de l'OICS contredisent des recommandations fondées sur des données et qui sont formulées par d'autres instances et représentants des Nations Unies.** Certains membres de l'OICS ont exprimé des positions à l'encontre des programmes de seringues stériles et de traitement de substitution aux opiacés (TSO), malgré les conclusions de l'ONUSIDA, de l'OMS, de l'ONUDC et de l'OICS lui-même, à l'effet que ces mesures sont des éléments efficaces pour prévenir le VIH.
- **L'OICS prône le contrôle des drogues aux dépens de la santé publique.** Tout en reconnaissant que l'OMS a ajouté en 2005 la méthadone et la buprénorphine à la *Liste modèle des médicaments essentiels*, l'OICS n'a fait aucun effort public pour promouvoir le TSO dans les pays où un grand nombre de personnes s'injectent des drogues. Il a plutôt exprimé des craintes que ces deux médicaments soient détournés et a demandé à l'OMS de plaider pour qu'ils soient soumis à un contrôle plus sévère.
- **L'OICS mène des opérations dans le secret et sans mécanisme de reddition de comptes.** Les réunions de l'OICS sont fermées aux observateurs et aucun procès-verbal n'est accessible. Les rapports annuels que publie l'OICS sont dépourvus de documentation d'accompagnement, contrairement aux rapports techniques des autres agences de l'ONU. De plus, certains membres de l'OICS misent sur leur affiliation à cet organe, dans leurs déclarations qui déforment des faits; mais il n'existe aucun mécanisme public permettant à des États membres ou à des organismes communautaires de contester leurs affirmations, de demander des clarifications ou de proposer des amendements.

En réaction à ces constats, le Réseau juridique et l'OSI recommandent des mesures pour rehausser la reddition de comptes et la transparence de l'OICS; notamment :

- **L'OICS devrait citer des données scientifiques à l'appui de ses observations concernant l'usage de drogue et la santé, ainsi que les fondements juridiques de son interprétation du droit.** Il devrait inclure la mention de ses sources d'information, dans ses rapports annuels; il devrait également offrir aux États membres de l'ONU et aux groupes de la société civile des occasions de proposer des corrections ou des renseignements additionnels.

- **L'OICS devrait offrir de meilleures occasions d'échange avec les États membres de l'ONU, les agences onusiennes dont le mandat est pertinent au sien, de même qu'avec la société civile et les experts du domaine du VIH/sida.** Les visites de l'OICS dans les pays devraient inclure une possibilité de plus grande implication de ces groupes.
- **Le secrétaire général des Nations Unies devrait commander une évaluation indépendante de l'OICS,** incluant une évaluation scientifique de ses affirmations sur la santé, et un examen du degré d'indépendance et d'expertise de ses membres — avec une attention particulière aux domaines du VIH, du droit international et des droits humains.

« Les traités des Nations Unies en matière de drogues ne concernent pas uniquement le contrôle des drogues — ils concernent également l'allègement de la souffrance humaine », a affirmé Mme Csete. « L'OICS est une instance qui cultive le secret, et qui ne s'harmonise pas adéquatement avec les engagements internationaux, les États membres de l'ONU, ni même avec ses propres conseillers juridiques. Si l'OICS ne change pas, il continuera de faire partie du problème, plutôt que d'être un élément de solution. »

Le rapport susmentionné est accessible (en anglais) via www.aidslaw.ca/publications et via www.soros.org/harm-reduction.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques, éthiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Au sujet de l'International Harm Reduction Development Program (IHRD)

Le Programme international de développement de la réduction des méfaits (IHRD), qui constitue un volet du Programme de santé publique de l'Open Society Institute, œuvre à réduire le VIH et d'autres méfaits liés à l'usage de drogue par injection, et à plaider pour des politiques qui réduisent la stigmatisation des utilisateurs de drogue illicite et qui protègent leurs droits humains. L'IHRD soutient plus de 200 programmes en Europe centrale et de l'Est, de même que dans l'ex-URSS et en Asie; il fonde ses activités sur la perspective selon laquelle les personnes qui sont incapables ou non désireuses de s'abstenir de consommer de la drogue peuvent adopter des changements positifs pour protéger leur santé et celle de leurs familles et communautés. Depuis 2001, l'IHRD travaille en priorité au plaidoyer pour l'expansion de la disponibilité de l'échange de seringues, du traitement de substitution aux opiacés, et du traitement du VIH; pour la réforme des politiques et pratiques discriminatoires; et pour rehausser l'implication politique des personnes qui font usage de drogue et de celles qui vivent avec le VIH.

Avis aux directeurs de l'information : Le rapport annuel 2006 de l'OICS est supposé être rendu public le jeudi 1^{er} mars 2007.

Pour de plus amples renseignements :

Available in English

Leon Mar
Directeur des communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 228)
Mobile : +1 416 278-3750
Courriel : lmr@aidslaw.ca
Site Internet : www.aidslaw.ca

Amy Weil
Open Society Institute
Téléphone : +1 212 548-0381
Mobile : +1 917 439-4922
Courriel : aweil@sorosny.org
Site Internet : www.soros.org